



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Personnels de l'Administration et de l'Encadrement
DPAE 2**

Affaire suivie par :
Genêt SADEK-LEROYER
Chef de bureau
Tél : 05 36 25 76 27
Mél : dpae2inf@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 3 décembre 2021

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Monsieur le Président de l'université fédérale
Madame la directrice du CROUS
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

Objet : Préparation de la rentrée 2022 – mouvement des médecins de l'éducation nationale et des conseillers techniques de service social

Je vous prie de bien vouloir attirer l'attention des personnels cités en objet placés sous votre autorité sur la note de service du 25/11/2021 consultable au BO spécial n°7 du 2 décembre 2021.

En effet, la saisie des demandes de mutation dans le cadre du mouvement national des médecins de l'éducation nationale et des conseillers techniques de service social doit être réalisée sur le serveur AMIA accessible sur le site du ministère de l'éducation nationale www.education.gouv.fr ou <https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia> entre le **2 décembre et le 30 décembre 2021 inclus**.

Les confirmations de demande de mutation que les agents éditeront **entre le 31 décembre 2021 et le 5 janvier 2022 inclus** devront parvenir au rectorat service DPAE 2, **par la voie hiérarchique, pour le vendredi 14 janvier 2022 délai de rigueur.**

A partir du mardi 1^{er} février 2022, l'agent prend connaissance sur AMIA de l'état de sa demande de mutation (demande validée dans AMIA mentionnant l'avis émis par le recteur de l'académie d'origine).

A partir du 9 mars 2022, l'agent prend connaissance sur AMIA des caractéristiques de sa demande de mutation : validation par le bureau DGRH C2-1 des priorités légales et critères supplémentaires établis à titre subsidiaire. L'agent pourra éventuellement, par courriel adressé au bureau DGRH C2-1, demander **jusqu'au 23 mars 2022 inclus** une ou des correction(s) en transmettant dans le même temps les éléments permettant de justifier les corrections demandées.

L'agent sera informé par le bureau DGRH C2-1 du ministère de suite réservée à sa demande de correction **au plus tard le vendredi 25 mars 2022**.

L'agent devra se connecter sur AMIA **le 31 mars 2022** pour consulter ses résultats.

Les conseillers techniques de service social qui postulent sur un Poste Profilé (PPr) doivent compléter et transmettre **pour le 21 janvier 2022** l'annexe M2b de la note de service citée plus haut (et joint à la présente note), directement au directeur académique des services de l'éducation nationale dont relève le PPr et une copie au bureau DPAE2 du rectorat. Par la suite, les services de la DPAE indiqueront au ministère le classement des candidats.

Pour le recteur et par délégation
Pour le Secrétaire Général empêché
La Directrice des Personnels de l'Administration et de
l'Encadrement

Valérie SALAT